



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Edited by Foxit Reader
Copyright (C) by Foxit Corporation, 2005-2010
For Evaluation Only.

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° 14734*02

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

08-06-13

Dossier complet le :

08/04/13

N° d'enregistrement :

F08213 P0376

1. Intitulé du projet

Création de voiries pour desservir une nouvelle zone d'habitations et une aire de stationnement sur la commune d'Estrablin

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom PORCHERON

Prénom Roger

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale COMMUNE D'ESTRABLIN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Roger PORCHERON, Maire d'ESTRABLIN

RCS / SIRET 12 11 13 18 10 11 15 17 14 10 10 10 11 12 1 Forme juridique Établissement public

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
n° 6 d Infrastructures routières Aménagement ou création d'une route d'une longueur inférieure à 3 km	Création de voiries d'une longueur de 570 mètres environ au total et de chemins piétons d'environ 680 mètres au total.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Création d'une seule voie de desserte en majeure partie à sens unique depuis la rue de la Vezonne jusqu'à la rue du Dauphiné, de cheminements piétons pour la desserte des bâtiments d'habitation et création de voies de desserte pour l'aire de stationnement publique (45 à 50 places) et pour le raccordement aux voies communales.

4.2 Objectifs du projet

La création de ces voiries a pour objectif de desservir la future zone d'habitation et son parking public, et d'être connectée aux voiries communales existantes afin de créer un schéma de circulation adapté et sécurisé pour ce futur quartier dit "Les Rives du Jardin".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation des voies de desserte est englobée dans la réalisation du projet global. Les travaux de voiries seront réalisés en même temps que l'aménagement de la zone d'habitation et du parking.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La création d'une voie majeure à sens unique pour accéder aux nouvelles habitations :

Cette voirie sera utilisée principalement par des véhicules légers pour la desserte de ce nouveau quartier d'habitations.

Des allées piétonnes pour la distribution des logements :

Un réseau de cheminements piétons est créé pour un déplacement sécurisé à l'intérieur de ce nouveau quartier. Ces voies piétonnes desserviront les entrées des logements et seront connectées aux itinéraires modes doux du secteur (rue de la Vezonne et rue du Dauphiné).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Utilité Publique

Déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Voie de desserte pour les habitations	240 mètres (180mx3 m de large+ 60mx4.50 m de large)
Voies de desserte pour le parking et le raccordement aux voies communales	330 mètres (pour 3.50m de large)
Cheminements piétons et cycles	680 mètres (de 2m à 3.50 m de large)
LONGUEUR TOTALE VOIRIES	1250 mètres environ
ASSIETTE DE L'OPERATION GLOBALE	24 265 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Sur la commune d'Estrablin
entre la rue de la Vezonne et la rue
du Dauphiné

Coordonnées géographiques¹ Long. 04 ° 58 ' 01 " E Lat. 45 ° 30 ' 55 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 04 ° 57 ' 53 " E Lat. 45 ° 30 ' 56 " N

Point d'arrivée : Long. 04 ° 58 ' 8 " E Lat. 45 ° 30 ' 57 " N

Communes traversées :

ESTRABLIN

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet fait partie du programme de construction d'habitations "Les Rives du Jardin" comprenant la réalisation d'environ 90 logements, une aire de stationnement publique et un jardin public.

Les logements seront composés d'habitats collectifs et intermédiaires sur 2 étages max en locatif social, locatif privé et en accession à la propriété.

Un parking privé de 130 places sera créé en sous sol. il sera complété par 36 places de stationnement le long de la voie de desserte.

Une aire de stationnement ouverte au public sera aménagée à l'ouest du programme immobilier. Elle comprendra entre 45 et 50 places.

Le jardin public comprenant des jardins familiaux sera aménagée au sud du tènement.

Une voie principale traversant le site permettra sa desserte. Elle sera complétée par des cheminements piétons.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains sont actuellement dédiés à l'activité agricole (cultures céréalières de type maïs).
La topographie du site est globalement plane.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Au Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune d'ESTRABLIN approuvé le 06/06/1985, dont la dernière révision date du 11/05/1999 et la dernière modification du 27/07/2011, le périmètre du projet s'inscrit en zones UA, NAa, 2NA et NDari.

La zone UA correspond aux parties agglomérées de la commune dans laquelle les capacités d'équipement permettent la réalisation de constructions nouvelles. La zone NAa est une zone non ou insuffisamment équipée qui est à vocation principale d'habitation. Toutefois des constructions à usage artisanal et de services non nuisantes peuvent être admises. La zone 2NA est un secteur de la zone NA à vocation d'habitat. La zone NDari est un secteur d'une zone naturelle d'équipements de loisirs soumis à risque d'inondation de fond de vallée.

Le projet global est compatible avec le POS de la commune d'Estrablin.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	Une étude pédologique a été menée par SETIS environnement en avril 2011 qui a conclu à l'absence de zone humide sur le secteur. Cette étude est jointe en annexe au présent dossier.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	La commune est couverte par un PPRN multirisques approuvé le 13/02/2006.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	Le projet est situé dans la continuité de l'urbanisation de la commune. Il s'étend sur un champ cultivé qui ne permet pas l'installation d'une faune et d'une flore diversifiée. Au regard de ces éléments, le site ne présente pas d'enjeux particuliers pour l'environnement
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Le projet se situe sur des terrains agricoles (culture céréalière de type maïs). L'emprise classée en Espaces Boisés Classés située dans le périmètre du projet sera préservée, elle ne sera pas impactée par le projet.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	La commune d'Estrablin est concernée par un plan de prévention des risques naturels approuvé en date du 13/02/2006. Le secteur d'implantation du projet est concerné par un risque faible de marécage (Bm). Ce risque implique l'adaptation des fondations et de la construction à la nature du risque et notamment le risque de tassements différentiels. Les rejets d'eaux usées et pluviales devront être maîtrisés et envoyés vers des réseaux étanches. Ces règles d'urbanisme et de construction ont été prises en compte dans le cadre du projet qui fera l'objet d'une étude géotechnique par un bureau d'études spécialisé. Le projet ne se situe pas en lit majeur de cours d'eau et n'est pas concerné par un risque d'expansion des crues des torrents et rivières.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	Ces nouvelles voiries seront seulement utilisées pour la desserte de ce nouveau quartier d'habitations.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<p>La création de ces voies de desserte engendrera une légère augmentation du trafic automobile sur le secteur.</p> <p>Ces trafics ne sont pas de nature à perturber le fonctionnement des axes de circulation. En effet, la D502 qui traverse le commune enregistre un trafic moyen journalier annuel de 11200 véhicules. Le trafic supplémentaire du à la réalisation du projet est estimé à 4 déplacements par jour par logements. Soit 320 véhicules supplémentaires.</p> <p>Le trafic moyen journalier annuel sera porté à 11520 véhicules. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation significative du trafic.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<p>L'imperméabilisation de surfaces actuellement disponibles pour l'infiltration va entraîner la mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales.</p> <p>La nappe souterraine ne sera pas dégradée par le projet.</p> <p>La pollution chronique issue des voiries sera traitée dans un dispositif de rétention-infiltration (noues enherbées +couche filtrante).</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<p>Perte de parcelles agricoles (culture de maïs) de 2,4 hectares (projet global).</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Situé dans la continuité de l'urbanisation de la commune, le projet ne présente pas d'enjeux majeurs pour l'environnement.

Les caractéristiques du projet intègrent l'ensemble des dispositions constructives et d'aménagement relayées par le POS d'Estrablin.

Les impacts restent négligeables sur le secteur d'étude y compris au niveau de la biodiversité. Le projet se situant sur un champ cultivé, il ne présente pas d'enjeux écologiques majeurs.

Concernant la gestion des eaux pluviales, les abattements de pollution sont conséquents et permettent de limiter fortement les apports de polluants générés par le projet vers le milieu naturel.

Le site a déjà fait l'objet d'un diagnostic pédologique, d'une étude hydrogéologique et géotechnique et une étude d'assainissement qui ont permis d'obtenir une connaissance approfondie du site nécessaires à la poursuite des études.

L'aléa faible du risque d'inondation sur la partie du site destiné aux jardins familiaux sera traité réglementairement dans un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Au regard de ces éléments, il ne nous semble pas justifié de conduire une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude pédologique SETIS - Avril 2011
Extrait graphique et règlement du POS

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Estoublin

le,

03/04/13

Signature

Localisation cartographique des prises de vues



Photo n°1



Photo prise le 05/07/2011

Photo n° 2



Photo prise le 05/07/2011

Photo n° 3

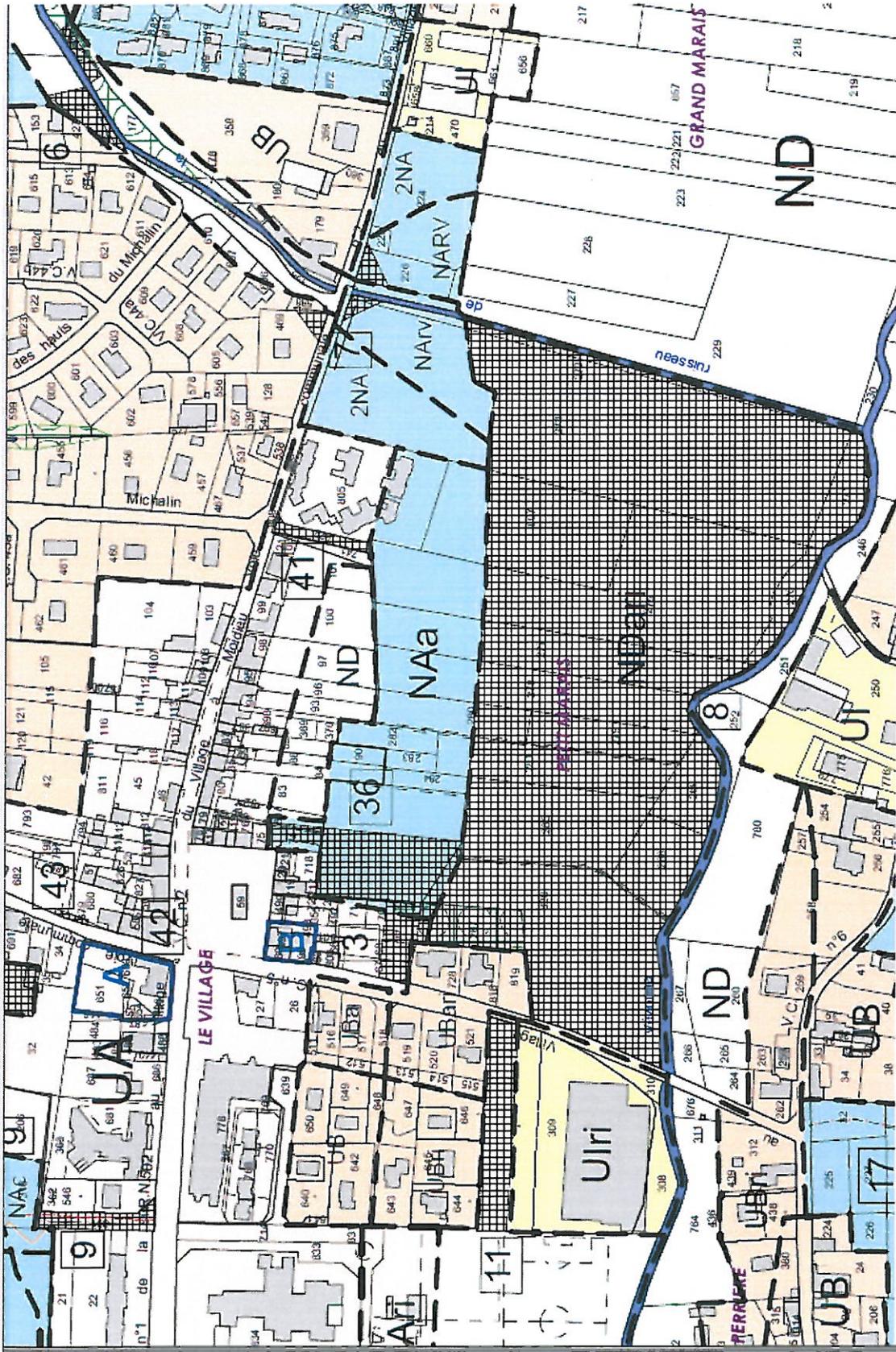


Photo prise le 05/07/2011

Plan masse du projet







MAIRIE D'ESTRABLIN
[Signature]

ZONAGE :

ZONES URBAINES :

UA	Zone agglomérée, dense
UB	Zone d'habitat diffus
Ui	Zone d'activité
NB	Zone d'habitat isolée

ZONES A URBANISER :

NA	Zone à caractère naturel, de future urbanisation
2NA	Zone à caractère naturel, urbanisation sous des conditions générales, Zone agglomérée, dense, mixité des fonctions, pas de
NAI	Zone à caractère naturel, insuffisamment équipée, urbanisation sous des conditions générales, Zone de continuité relative, mixité des fonctions, COS maxi
NAC	Zone à caractère naturel, urbanisation sous des conditions générales, Zone d'habitat groupé, COS maxi 0.30

ZONES NATURELLES et FORESTIERES :

ND	Zone de protection des espaces naturels
----	---

ZONE AGRICOLE :

NC	Zone d'activité agricole
----	--------------------------

AUTRES PRESCRIPTIONS :

	Emplacement réservé "ouvrage ou espace public"		Ligne électrique Haute Tension
	Emplacement réservé pour mixité sociale (article L.12-2b du code de l'urbanisme) et lettre de référence à la liste en annexe		Zones de bruit
	Accès obligatoire au tènement		Espaces libres majeurs
	E.B.C. Espaces boisés classés à créer ou conserver		Cheminement piétonnier
	Zone non aedificandi		Marge de recul
	E : emprise publique existante T : Trouée		Trame paysagère